

La corruption est un virus qui gangrène l'économie d'un pays. Ensemble, combattons-la. Message METOCOB

Indice de liberté économique

Le Togo obtient une forte amélioration de son score P 4

WARAA

Les Vainqueurs

LES N° VERTS DE L'OTR



Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

29 Octobre 2020 N° 294 - Prix 250 F CFA

Observatoire Togolais des Médias

Le premier conseil des ministres de l'ère Dogbé



Fabrice Petchezi P2
succède à Aimé Ekpé

Appel à projet 2020 du FAC



56 lauréats ont été honorés P5



Le gouvernement pose les bases du renouveau P 3

Bonne gestion des finances publiques

Les députés à l'école du contrôle parlementaire P4



Lutte contre la Covid-19 Le PNUD a fait don de trois cliniques mobiles au Togo

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a fait don de trois cliniques mobiles au Togo lundi dernier. Leur réception a été faite par le ministre de la santé, Prof. Moustafa Mijiyawa. Par ce geste, l'institution onusienne veut rapprocher les structures de soins des populations togolaises vivant dans les zones reculées. Le coût global de ces mini-hôpitaux est de 2 millions de dollars, soit près de 1



milliard de Francs CFA. Selon Aliou Dia, représentant résidant du PNUD au Togo, ces cliniques mobiles vont permettre de toucher les

populations en milieu rural dans la réponse à la propagation du coronavirus. « L'ensemble du système des nations unies, dans lequel se



trouve le PNUD est heureux d'accompagner le plan de riposte de la covid-19 du gouvernement. Les trois cliniques mobiles qui cons-

tituent le deuxième lot des équipements qu'offre le PNUD permettront au ministère de la santé, à la coordination natio-

Suite à la p 5

Observatoire Togolais des Médias Fabrice Petchezi succède à Aimé Ekpé

Fabrice Petchezi a été élu président de l'Observatoire togolais des médias (OTM) lors d'une assemblée générale tenue vendredi 23 octobre dernier à Lomé. Il succède à Aimé Ekpé.

Pour un mandat de deux ans, Fabrice Petchezi, directeur de publication du journal « Le Libéral » va poursuivre les chantiers entamés par son prédécesseur.

« Les premiers chan-



tiers, c'est d'essayer de nous inscrire dans la logique de nos prédécesseurs qui se sont

battus sans relâche pour pouvoir relever le niveau de la presse togolaise par des échan-

ges avec les confrères sur les dispositions qui régissent notre profession. Il y a également un autre élément très important qui concerne la presse togolaise, surtout au niveau de la presse privée notamment les questions de confraternité », a déclaré Fabrice Petchezi.

Le nouveau président élu sera assisté dans ses tâ-

ches par 4 autres membres

Le bureau est composé de Fabrice Petchézi, président, Blandine Tagba, vice présidente, Fidèle Louyah, secrétaire général, Ambrosine Memede, trésorière, Narcisse Prince Agbodjan, rapporteur et de Fioklou Adangbenou et Estelle Koudjonou, commissaires aux comptes.

La Rédaction

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRES DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

EZI Akoma
W. Maléki
Ach ile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe

Tirage : 3.000 Exemplaires

Réceptissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal**



**chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Construction de la centrale solaire de Blitta Faure Gnassingbé a visité le chantier

Le Chef de l'État Faure Essozimna Gnassingbé a visité le site de la centrale photovoltaïque de Blitta le 25 octobre der-

grâce à un partenariat signé par le gouvernement togolais avec la société AMEA Power. L'objectif est de fournir

une production d'électricité économiquement viable et durable sur le plan environnemental. Rappelons que La si-

gouvernement togolais et le Directeur général De Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, M MOYAMED SEIF AL SUWAIDI. La construc-

dépendance énergétique et des coûts de production de l'électricité. Le souhait du gouvernement est de continuer



nier. Il était accompagné par plusieurs personnalités dont Mme le ministre en charge des mines et de l'énergie. La construction de la centrale solaire de Blitta s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND) et s'exécute

de l'électricité à environ 600.000 foyers et 700 Petites et Moyennes Entreprises, grâce à une capacité installée de 30MWc. Grâce à cet ouvrage, le coût de production de l'électricité connaîtra une réduction considérable avec

gnature d'accord de financement de la construction de la centrale solaire photovoltaïque de 50 MW de Blitta s'est déroulée le 12 janvier 2020 à Abu Dhabi entre le ministre de l'Économie et des Finances Sani Yaya, représentant le

tion de cette centrale va être réalisée en deux phases. Une première phase de 30 MWc qui sera mise en service avant la fin de cette année et une seconde phase de 20 MWc qui suivra 12 mois après. Cette centrale va contribuer à la réduction de la

les efforts pour atteindre le taux de 100% de la couverture énergétique du Togo à l'horizon 2030 et offrir la chance à toute la population d'avoir accès à l'électricité à moindre coût.

Jack NUKUNU

Le premier conseil des ministres de l'ère Dogbé Le gouvernement pose les bases du renouveau

Le Président Faure Gnassingbé a présidé hier 28 octobre 2020, le tout premier conseil des ministres. Divers sujets sont au débat. Des nominations sont aussi. Sans oublier la question liée à la réouverture des lieux de culte hors du Grand Lomé. Lire l'intégralité du communiqué sanctionnant la rencontre.

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 28 OCTOBRE 2020

1. Le Gouvernement s'est réuni ce jour en Conseil des Ministres sous la Présidence du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.
2. A l'ouverture de ce premier Conseil des ministres, le Président de la République a exhorté l'équipe gouvernementale à mener des actions concrètes conformément à la feuille de route établie pour répondre aux attentes de nos concitoyens.
3. Pour ce faire, il a appelé les ministres à faire preuve de discipline, de disponibilité et d'esprit d'équipe.
4. Le Conseil a examiné quatre avant-projets de loi et écouté deux communications.

L. Au titre des avant-projets de loi

5. Le conseil a examiné l'avant-projet de loi organique fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des services du médiateur de la République. Ce texte porte essentiellement sur l'organisation et le fonctionnement des services de cette institution pour tenir compte des évolutions des fonctions du Médiateur de la République.
6. Ainsi, le médiateur de la République a la compétence de recevoir la déclaration des biens et avoirs de hautes personnalités, hauts fonctionnaires et agents publics, conformément au nouvel article 145 de la Constitution et à la loi organique fixant les conditions de la déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, hauts fonctionnaires et agents publics. Avec l'adoption de ce texte, une étape supplémentaire est franchie dans la mise en œuvre de la procédure de déclaration des biens et avoirs.



Indice de liberté économique Le Togo obtient une forte amélioration de son score

Le think tank américain « The Heritage Foundation » a publié l'indice de liberté économique pour le compte de cette année. En matière de liberté économique, le Togo a nettement amélioré son score. Il est passé de 50,3 à 54,1. Il occupe alors la place de la 140^e économie la plus libre dans l'indice 2020 contre 158^e en 2019. Notre pays gagne ainsi 18 places. Son score global a augmenté de 3,8 points en raison d'une meilleure performance en matière de politique budgétaire et de l'amélioration de l'environnement des affaires notamment les droits de propriété. Parmi les pays ayant amélioré leurs scores en Afrique subsaharienne, le Togo a enregistré à la

fois la forte amélioration de son score et de son rang dans l'indice 2020. Cette évaluation de la liberté économique révèle en gros qu'en matière de l'Etat de droit, les droits de propriété et les intérêts sont respectés. De même, le pouvoir judiciaire est constitutionnellement indépendant. Les autres améliorations sont le taux d'imposition sur les sociétés qui passe à 27%, l'assainissement des finances publiques et les facilités en matière de création d'emplois. Le pays confirme ainsi sa dynamique d'amélioration des libertés économiques entreprises ces dernières années. En effet, ces dernières années, le pays a opté pour une politique ri-



goureuse de réformes en profondeur de son économie en la création d'un environnement favorable aux affaires. « The Heritage Foundation » publie régulièrement l'indice de liberté économique dans la dynamique de permettre aux Etats de garantir la liberté économique, un droit fondamental de tout être humain à contrôler son propre travail et ses biens. Ainsi dans une société économique-

ment libre, les individus sont libres de travailler, de produire, de consommer et d'investir comme bon leur semble. Les gouvernements sont appelés à assurer la libre circulation de la main d'œuvre, des capitaux, des biens et s'abstiennent de toute contrainte ou coercition sur la liberté au-delà de ce qui est nécessaire pour protéger et maintenir la liberté elle-même. L'indice de liberté éco-

nomique, indicateur du degré d'ouverture d'une économie aux investissements ou aux échanges mondiaux est déterminé sur la base de 12 facteurs quantitatifs et qualitatifs, regroupés en quatre grandes catégories, ou piliers, de liberté économique. Ces facteurs sont : l'Etat de droit (droits de propriété, intégrité du gouvernement, efficacité du système judiciaire) ; la Prépondérance du gouvernement (dépenses publiques, charge fiscale, fiscalité) ; l'Efficacité réglementaire (liberté des entreprises, liberté du travail, liberté monétaire) et l'Ouverture des marchés (liberté commerciale, liberté d'investissement, liberté financière).

Jack NUKUNU

Bonne gestion des finances publiques Les députés à l'école du contrôle parlementaire

Les Elus du peuple prennent connaissance du contrôle parlementaire, pierre angulaire de la bonne gouvernance depuis le mardi 27 octobre dernier à Lomé. Au cours de cette rencontre qui se termine ce 29 octobre, ils vont renforcer leur capacité sur le thème « Le contrôle parlementaire comme outil de la gouvernance démocratique ». Ces travaux qui durent 3 jours, constituent pour



Banque Mondiale et l'Union Européenne. Le contrôle de l'action gouvernementale permet au parlement d'affirmer son rôle en tant que défenseur des intérêts du peuple. En effet, une bonne gouvernance des finances publiques n'est possible que si le contrôle parlementaire est effectif dans un pays. Le contrôle citoyen est ainsi un puissant outil favorable à l'adhésion complète du citoyen à l'impôt. Aussi, la question de la gestion des finances publiques est une notion étroitement liée à la bonne gouvernance indispensable au développement socio-économique durable et inclusif de toute société.

La Rédaction

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

les députés une nouvelle opportunité qui leur permet de maîtriser davantage les outils et mécanismes de contrôle parlementaire de la gestion des finances publiques. Cette formation s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui à la gouvernance économique (PAGE) cofinancé par le ministère de l'économie et des finances, la

Appel à projet 2020 du FAC

56 lauréats ont été honorés

Samedi 24 octobre 2020, 56 lauréats de l'appel à projet 2020 du Fonds d'aide à la culture (FAC) ont été primés. C'était au cours d'une cérémonie de remise de prix organisée à Lomé présidée par le Ministre Gbenyo LAMADOKOU, en charge du ministère de la culture et du tourisme du Togo.

La cérémonie a été couplée de la première édition du grand prix de la littérature togolaise. Au total quatre (04) prix ont été décernés en littérature dans les genres (conte, roman, théâtre et poésie) qui ont reçu chacun un trophée et un chèque de 1.000 000 de francs CFA; le prix en théâtre est décerné à Monseigneur Nicodème BARRIGAH. Les artistes de leur côté ont été récompensés dans la catégorie patri-



moine, cinéma, théâtre et arts plastiques. Des chèques allant de 800.000 à 1.500 000 ont été décernés aux lauréats. Cinquante-un (51) artistes ont été primés : le lauréat Bidenimh SOHOU N'GANI, le seul dans la rubrique patri-moine a décroché le chèque de 15.000.000 de franc CFA ; 07 lauréats dont 5 en cinéma

chacun 12.000.000, les 02 autres en long métrage sont confiés à des partenaires pour financement; le théâtre a décerné 1.500.000 à 13 lauréats chacun; et 30 en arts plastiques ont reçu 800.000 chacun. Le trophée harmonie de reconnaissance, à l'occasion, a été décerné à Son excellence monsieur Faure GNASSINGBE pour les multiples efforts à l'en-



droit des artistes en général. C'est le ministre LAMADOKOU qui a reçu le trophée des mains du directeur du FAC, Kossi TINAKA, au nom du chef de l'Etat. Instauré depuis 2013 sur initiative du Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE, le Fonds d'aide à la culture (FAC) vise à accompagner les

artistes togolais dans leur professionnalisation pour qu'ils vivent pleinement de leurs projets et contribuer au développement de la culture togolaise. Le projet a financé à ce jour 900 projets à plus de 2 milliards de francs CFA.

Cécile S.

Lutte contre la Covid-19

Le PNUD a fait don de trois cliniques mobiles au Togo

Suite de la p 2
nale de la gestion de la riposte à la covid-19 de pouvoir déplacer les équipes dans les zones reculées », a-t-il indiqué. « C'est une contribution très modeste de notre part. On cherche toujours à améliorer, à faire mieux pour le bien-être des populations togolai-

ses en vue d'accompagner le gouvernement dans sa politique de santé. Dans le cadre de notre programme 2021, nous avons décidé de mettre un accent particulier sur les questions de santé, de l'accès des soins surtout en milieu rural. », a-t-il ajouté.

Ces trois cliniques mobiles viennent compléter un lot de 3 ambulances, des respirateurs, lits et autres équipements de protection individuelle que le PNUD a déjà remis au gouvernement togolais pour lui permettre de mieux lutter contre la pandémie.

La Rédaction

Avez-vous des interrogations sur les formalités au Cadastre ?
L'OTR est à votre écoute. L'OTR met à votre disposition un bureau dédié pour le traitement de vos plaintes. En 48h seulement, vous recevrez une suite à votre plainte. Vous pouvez aussi envoyer vos requêtes sur la plateforme numérique dédiée via : www.otr.tg ou www.dadc.gouv.tg

Office Togolais des Recettes - OTR

PHARMACIES DE GARDE
Du 26/10/2020 au 01/11/2020

- Pharmacie ABRAHAM
Agoé-Logopé Kossigan
+22822 50 10 00
- Pharmacie A DIEU LA GLOIRE
Sise à 200m du marché de Legbassito, sur le grand contournement, voie de Madikpeto
22893263600
- Pharmacie ADJOLOLO
58, Rue Joseph STRAUSS
+22822 21 05 13
- Pharmacie BAH
Face EPP Hedzranawé
+22822 26 03 20
- Pharmacie BETANIA
Rue Sito, Tolsi-Glenkomé non loin de la salle des Jemoin de Jéovah
+22822 43 89 40
- Pharmacie BETHEL
Rte d'Adidoagou
+22822 25 23 70
- Pharmacie CLEMENCE
Rte de la Cour d'Appel, entre l'Agence CEET d'Agoué et l'Ecole privée La Source
+22870193535
- Pharmacie DE HANOUKOPE
Avenue de la Nouvelle marche, Immeuble Radio Kanakou
+22822 21 01 19
- Pharmacie DE KPEHENOU
Boulevard HOUPHOUET - BOIGNY
+22822 21 32 24 / 22 35 25 03
- Pharmacie DE LA MAIRIE
Face Mairie
+22822 21 26 39
- Pharmacie DE LUNION
Boulevard Malakassa, face crèmerie BAMUDAS - BE KPOTA
+22822 27 71 64
- Pharmacie DEO-GRATIAS
Derniers le siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji
+22822 21 12 21
- Pharmacie DES ECOLES
Face Lycée Technique Adidoagou et près du CEG, Route de Kpalime
+22822 51 75 75
- Pharmacie DES ROSES
Quartier Vakposito, en face de l'entreprise de l'Union
+22822 37 38 12
- Pharmacie DIVINA GRACIA
Quartier Agoé-Fiavi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Bafana-Bafana)
+22822 45 79 69
- Pharmacie DU PEUPLE
Marché NUKAFU
22 26 84 22
- Pharmacie ECLAIR
Sé Anigbo, près du Marché
+22822 22 75 11
- Pharmacie EL SHADAL
Face Ecole Théologie ESTAO
+22822 51 44 25
- Pharmacie ENOULI
Station d'Adabalepedogan
+22822 25 90 68
- Pharmacie GANFAT
AGOE DALIKO près du Carf EDEM (CAMP GP)
22550815
- Pharmacie GBEZE
Boulevard Jean Paul II
+22822 26 32 61
- Pharmacie HOSANNA
Carrefour Sagbadô-Adidogomé. Axe Sémékonawo
+22822 51 50 49
- Pharmacie HYGEA
Face Lycée public de Baguida sur la route d'Afanoukope (Baguida)
+22822 27 36 36
- Pharmacie LA GRACE
Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoé
+22822 25 91 65
- Pharmacie LA MAIN DE DIEU
Non loin du marché Agoé Assiyé - 13 BP 523 Lomé - Togo
+22822 52 77 93
- Pharmacie LA PROSPERITE
Située sur le Bd Eyadéma entre l'immeuble AJUBA et la Direction de la Police Judiciaire (DPJ)
+22822 22 06 22
- Pharmacie LE GALIEN
Rue Pavée d'Adidoagou
+22822 51 71 71
- Pharmacie MATHILDA
Route PATASSE - Lomégan - ODEF
+22822 51 15 34
- Pharmacie NABINE
Sise à Agoé Anomé dit Plateau (Route du Bar Plateau)
+22823 21 86 15
- Pharmacie O GRAIN DOR
« Carrefour Zorrorab, Grand contournement »
+22822 39 71 01
- Pharmacie SANGUERA
Entre EPP et Lycée Sanguera
+22822 42 80 80
- Pharmacie SOURCE DE VIE
Face Collège Protestant
+22822 22 45 71
- Pharmacie Ste MARIE
Face Super Marché Tokoin-RAMCO
+22822 21 85 98
- Pharmacie Ste RITA
Rue pavée, Doulassamé - Face HOTEL SAN'A
+22822 20 90 16
- Pharmacie St KIZITO
Bd de la kara près du Bar TAMTAM
+22822 21 99 63
- Pharmacie St PIERRE
Sagboville Hedzranawe, Boulevard Haho
+22822 26 19 73
- Pharmacie TAKOE
Quartier Avédji, Carrefour SUN CITY, face à l'ancien bar Sun City
+22822 36 00 95
- Pharmacie VERSEAU
Près maison Bateau Baguida
+22822 27 34 53
- Pharmacie VOLONTAS DEI
Quartier Avédji, Carrefour SUN CITY, face à l'ancien bar Sun City
+22822 36 00 95

Le premier conseil des ministres de l'ère Dogbé

Après le séminaire, le gouvernement passe à l'offensive

Suite de la p 3

7. Le projet de loi organique donne également au Médiateur de la République, la possibilité de faire mener des enquêtes ou investigations pour s'assurer d'une part, de la justice, de l'équité et de la qualité des services publics pour s'adresser à une administration publique, juste, équitable et de qualité au service des citoyens.
8. Le texte apporte des modifications concernant la limitation de la durée du mandat du Médiateur de la République désormais fixé à trois (3) ans renouvelables une seule fois et l'introduction de la prestation de serment avant l'entrée en fonction du Médiateur de la République renforçant ainsi l'indépendance du Médiateur de la République.
9. Le Conseil a ensuite examiné l'avant-projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'Accord sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer qui ouvre la voie à une ratification par le Togo de cet accord afin de confirmer son engagement.
10. En effet, le Togo, Partie à la convention des Nations unies sur le droit de la mer depuis 1985, et signataire de l'accord sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer, a accepté la compétence de ce tribunal. Le Tribunal international du droit de la mer est l'un des mécanismes juridiques pour le règlement d'éventuels différends liés à l'interprétation ou à l'application de la convention des Nations unies sur le droit de la mer.
11. Conformément à l'attention particulière accordée au développement de l'économie maritime, cette ouverture juridique vient soutenir les ambitions de notre pays en lien avec la feuille de route quinquennale.
12. Le Conseil a également examiné l'avant-projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'accord sur la création de l'Institut mondial de la croissance verte, adopté le 20 juin 2012 à Rio de Janeiro.
13. En effet, l'Institut mondial de la croissance verte a été créé le 20 juin 2012 à Rio de Janeiro dans le but de promouvoir un nouveau modèle de croissance économique dénommé « croissance verte ». Ce paradigme de croissance est caractérisé par un équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Il se traduit par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de croissance sobres en carbone.



14. Le conseil a enfin examiné l'avant-projet de loi relatif à la programmation militaire. Cette importante réforme a pour objectif d'adapter la défense nationale aux risques sécuritaires sous-régionaux en vue d'une protection renforcée de l'intégrité du territoire et des populations togolaises.
15. Le Togo s'est doté d'une feuille de route quinquennale 2020 - 2025 qui a fait l'objet d'échanges en séminaire gouvernemental du 12 au 13 octobre dernier. C'est dans cette dynamique que la loi de programmation militaire s'inscrit en faisant le lien entre la sécurité, la stabilité et le développement économique. Cette loi s'inscrit dans l'axe 1 de la feuille de route dont l'objectif est de renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix.
16. Cet avant-projet fixe les orientations relatives à l'effort de défense pour la période 2021-2025, détaille la programmation des moyens militaires sur la même période, définit les priorités opérationnelles et les choix capacitaires essentiels, et précise l'effort financier à consentir sur les cinq prochaines années et au-delà.
17. Cette loi permettra d' :
 - Equiper les armées et les rendre aptes à exécuter les missions assignées ;
 - Assurer le soutien matériel des armées de manière efficiente et efficace ;
 - Disposer d'un soutien santé robuste et en mesure d'appuyer le système de santé national ;
 - Raffermer le lien civilo-militaire et promouvoir une stratégie sectorielle du genre et de l'équité.

II. Au titre des communications,

18. Le conseil a écouté une première communication relative à la rentrée scolaire 2020-2021, présentée par le Ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat. Elle a pour objet, de rendre compte au conseil des ministres, des mesures prises afin de garantir une rentrée efficace, efficiente et sûre pour tous.

19. A l'issue de fructueux échanges avec les différents acteurs du système éducatif, il a été décidé que la rentrée scolaire 2020-2021 soit fixée au lundi 26 octobre 2020. La semaine du 26 au 30 octobre 2020 étant consacrée à la rentrée administrative et pédagogique et aux stratégies d'enseignement liées au respect des gestes barrières en vigueur dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Covid 19.
20. Le démarrage effectif des cours est fixé au lundi, 02 novembre 2020 sous la responsabilité des Directeurs Régionaux de l'Éducation, des Inspecteurs et des directeurs d'établissement.
21. Conformément à l'arrêté interministériel n°709/2020/MEPS/MEP/MPENIT du 08 septembre 2020 portant allocation d'une aide financière exceptionnelle aux enseignants volontaires par le biais de la plateforme du programme de revenu universel de solidarité « NOVSSI », les dispositions sont prises en vue du paiement de la deuxième tranche, avant la rentrée scolaire 2020-2021.
22. Aussi, le Protocole d'accord signé entre le Gouvernement et les Syndicats de l'enseignement est toujours au cœur des échanges permanents. Il s'agit désormais de s'accorder sur les priorités et les modalités de sa mise en œuvre efficiente. Il en est de même des discussions avec les promoteurs et fondateurs d'établissements scolaires privés laïcs et des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'éducation.
23. Un protocole sanitaire sera mis à disposition de tous les établissements scolaires. Un mécanisme de suivi régulier de la situation sanitaire dans les différents établissements scolaires et centres de formation est institué au titre du comité ministériel de gestion de la réponse à COVID-19 et des organes d'orientation et de coordination dans le cadre du projet PARSEP-COVID19.
24. Le conseil a ensuite écouté la communication relative à la situation de la pandémie Covid-19, présentée par le Ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins. Elle expose la situation de la pandémie au Togo ainsi que les dispositions à prendre en prélude à la réouverture à la rentrée scolaire et des lieux de culte.

25. Le Grand Lomé est aujourd'hui le principal foyer où sont enregistrés les nouveaux cas. La raison principale réside dans le non-respect des mesures barrières. Face à cette situation, une rencontre avec les élus locaux a permis d'alerter sur la propagation de la maladie à travers la répartition géographique de la pandémie. Elle est poursuivie avec les leaders religieux et les chefs traditionnels.
26. Cette communication a été suivie par le compte rendu de Madame le Premier Ministre quant aux rencontres qui se sont tenues avec le Conseil Scientifique sur la rentrée scolaire et la réouverture des lieux de culte.
27. Concernant la rentrée scolaire, sa tenue fera appel au sens de responsabilité de tous les acteurs, afin d'éviter qu'elle ne soit à l'origine d'une flambée : strict respect des mesures barrières ; mise en quarantaine de toute personne testée positive ; déplacement des activités à l'extérieur lorsque cela est possible ; amélioration de la circulation de l'air, communication (y compris les affiches) renforcée pour inclure des messages dans les langues et les formats appropriés aux apprenants.
28. Pour la réouverture des lieux de cultes à l'intérieur du pays hors grand Lomé, le Conseil autorise leur réouverture compte tenu du faible taux de prévalence constaté. Ceci dans le respect strict des mesures barrières et du protocole sanitaire établi.
29. Pour le grand Lomé, compte tenu de l'augmentation rapide de la pandémie et de la stratégie d'ouverture graduelle, le Conseil décide de s'autoriser l'ouverture que d'un nombre limité additionnel de lieux de culte. Conformément à la procédure appliquée précédemment, le Ministre chargé des cultes prendra les dispositions idoines pour l'application de ces mesures.
30. L'ensemble de ces ouvertures fera l'objet d'un suivi rigoureux par les services compétents. Selon l'évolution qui sera constatée, le Gouvernement pourrait décider à nouveau de la fermeture des lieux de culte.
31. Le Conseil a encouragé les acteurs à renforcer la vigilance notamment au sein des formations sanitaires privées et vis-à-vis des populations « à risques » afin de contenir le taux de létalité et la propagation de la pandémie.

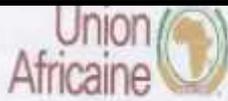
32. Il a maintenu ses appels à la population à continuer à respecter les mesures barrières et à éviter tout relâchement dans la lutte commune.

III. Au titre des nominations,

33. Le Conseil a procédé aux nominations suivantes :
 - a. Monsieur Adama Mawulé KPODAR, Professeur titulaire de droit public, précédemment vice-président de l'Université de Kara, est nommé Directeur général de l'École nationale d'administration du Togo.
 - b. Monsieur Talaka MAWAMA, magistrat du premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment deuxième substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé est nommé directeur de cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation.

Fait à Lomé, le 28 octobre 2020

Le Conseil des Ministres



COMMUNIQUE CONJOINT DE LA MISSION DE DIPLOMATIE PREVENTIVE CEDEAO-UA-NU EN REPUBLIQUE DE GUINEE

1. Dans le cadre des efforts continus de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Africaine (UA) et des Nations Unies (NU) visant à favoriser un processus électoral pacifique, inclusif et non violent, les trois institutions ont entrepris une mission conjointe de diplomatie préventive en République de Guinée du 25 au 27 octobre 2020.
2. Le but de cette mission conjointe de diplomatie préventive était d'engager des discussions avec les principales parties prenantes au processus électoral, notamment les candidats à la présidentielle, le gouvernement et les principales institutions impliquées dans l'élection présidentielle pour faire baisser les tensions sociopolitiques observées après la tenue de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020 en République de Guinée.
3. La mission conjointe CEDEAO-UA-UN comprenait S.E. **Jean-Claude Kassi BROU**, Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. **Minata SAMATE Cessouma** Commissaire aux Affaires Politiques de l'Union Africaine, S.E. **Mohamed Ibn CHAMBAS**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG) des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), et du Général **Francis A. BEHANZIN**, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la CEDEAO.
4. La délégation a rendu une visite de courtoisie à Son Excellence **Alpha CONDE**, Président de la République qui a salué l'initiative des trois institutions et rappelé le cadre de facilitation du dialogue mis en place.
5. La Mission a tenu des consultations avec les principales parties prenantes, notamment Le Premier Ministre **Ibrahima Kassory FOFANA**, en charge du cadre de facilitation du dialogue avec les parties prenantes, le Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger, S.E. **Mamadi TOURE**, le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, **M. Bouréma CONDE**, le Ministre de la Sécurité et de la protection civile, **M. Damantang Albert CAMARA**, et le candidat de l'UFDG, **M. Cellou Dallel DIALLO**. En outre, la délégation a rencontré la Commission Electorale Indépendante (CENI) et la Cour Constitutionnelle, ainsi que des membres du Groupe des 5 (G5) comprenant les Ambassadeurs de France, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union européenne.
6. La mission conjointe a pris note de l'annonce des résultats provisoires par la CENI, qui attend actuellement la validation finale de la Cour constitutionnelle, conformément aux lois électorales. La Mission a en outre pris note des déclarations préliminaires faites par les missions d'observation électorale dépêchées par la CEDEAO et l'UA, qui ont constaté que l'élection s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes et de manière pacifique. Elle félicite les guinéens pour leur participation importante à cette élection.
7. La délégation a regretté les actes de violence postélectorale qui ont occasionné des pertes en vie humaines et des destructions de biens publics et privés. Elle exprime ses condoléances aux familles endeuillées et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. La mission conjointe a aussi demandé aux autorités guinéennes de diligenter les enquêtes pour faire la lumière sur les violences afin de traduire les auteurs en justice. Elle demande aux autorités de faire en sorte que les forces de défense et de sécurité agissent avec retenue et professionnalisme dans la gestion des manifestations.
8. La mission conjointe a également observé les dispositifs sécuritaires particuliers mis autour de la résidence du candidat de l'UFDG, **M. Cellou Dalein DIALLO**, ainsi que des locaux de son parti suite à sa déclaration sur les résultats de l'élection présidentielle. Elle exhorte les autorités guinéennes à lever ce dispositif dans la perspective d'un dialogue inclusif.
9. Enfin, la délégation a encouragé toutes les parties prenantes à recourir aux institutions et dispositions légales et réglementaires pour résoudre tout différend résultant de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020. Elle encourage également les parties prenantes à s'inscrire résolument dans un dialogue inclusif pour renforcer la confiance. La mission conjointe a assuré les autorités et les parties prenantes guinéennes de sa disponibilité à les accompagner pour le maintien de la paix et de la stabilité en Guinée.

Fait à Conakry, ce 27 octobre 2020

LA MISSION CONJOINTE CEDEAO- AU-NU

A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg